

TRAVAUX LIÉS A L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION, A LA COMMUNICATION ET A LA GESTION COMMERCIALE

Madame JULIENNE souhaite ouvrir un magasin de confection pour enfants (0/16 ans) à Avranches (50300) d'une superficie d'environ 60 m². A cet effet, elle vous demande de bien vouloir l'aider dans ses différentes démarches.

PREMIERE PARTIE (22 points)

Sa première préoccupation est de trouver un emplacement "vendeur" dans la ville. Elle dispose de trois propositions.

1.1 : Evoquez pour chacun des 3 emplacements proposés (annexe 1) deux points forts et deux points faibles en justifiant vos réponses (annexe 2).

Mme Julienne a le choix entre deux formes de commerce :

- le commerce indépendant isolé,
- le commerce indépendant associé, notamment la franchise car elle a lu que cette forme de commerce se développait beaucoup.

En vous aidant de l'**annexe 3** et de vos connaissances personnelles,

1.2.1 : Dégagez 3 avantages et 3 inconvénients de la franchise (pour le franchisé)

1.2.2 : Dégagez 2 avantages et 2 inconvénients du commerce indépendant isolé.

Avant d'ouvrir son point de vente, Mme Julienne souhaite calculer son chiffre d'affaires prévisionnel. Elle peut compter sur une zone de chalandise comprenant 20 000 ménages. Chaque ménage dispose de 6 600 Francs par mois. Le coefficient budgétaire affecté à la consommation de vêtements d'enfants est de 1 %. L'évasion commerciale s'élève à 15 %.

Les 3 concurrents de la ville réalisent un chiffre d'affaires mensuel de 300 000 F chacun.

1.3 : Quel est le chiffre d'affaires prévisionnel annuel concernant le point de vente de Mme Julienne ? Complétez l'annexe 4. Vous arrondirez votre résultat à la dizaine de milliers de Francs le plus proche.

ACADEMIE DE CAEN	BEP	Session 2000
Durée : 2 h 30	Page 1/13	VENTE ACTION MARCHANDE
S U J E T		EP2 : Travaux liés à l'organisation de la distribution, à la communication et à la gestion commerciale

DEUXIEME PARTIE (19 points)

Mme Julienne a finalement opté pour le commerce indépendant isolé.

Pour l'ouverture du magasin, elle prévoit de réaliser une communication publicitaire sur sa zone de chalandise.

2.1 : Quelle sera sa cible ?

2.2 : Choisissez 2 médias qu'elle pourrait utiliser en les justifiant

La radio est l'un des médias retenus par Madame Julienne. Elle vous demande de réaliser le message à diffuser. L'ouverture de son point de vente « LA RECREATION » est prévue le 12 mai 1999 à Avranches, rue de la Constitution . Le magasin sera ouvert du mardi au samedi de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.

2.3 : Citez les éléments qui doivent figurer dans le message radiodiffusé.

Afin de toucher au mieux sa cible, Mme Julienne dispose de deux stations de radio pour faire sa publicité :

- NRJ
- RADIO MANCHE.

Elle choisit de diffuser un spot de 30 secondes, 3 fois par jour et ce pendant 6 jours.

Madame Julienne vous demande :

2.4.1 : de calculer le budget publicitaire HT de chaque radio à l'aide des annexes 5 et 5 bis. Vous détaillerez votre démarche.

2.4.2 : de calculer le budget publicitaire HT total pour cette opération. Vous détaillerez votre démarche.

TROISIEME PARTIE (11 points)

Mme Julienne vient de réceptionner des chaussures pour bébés (annexe 6).

Elle veut implanter ces marchandises sur deux niveaux et vous indique l'emplacement disponible (annexe 7).

3.1 : Précisez le linéaire au sol attribué à ces marchandises.

3.2 : Calculez le linéaire développé correspondant.

3.3 : Déterminez la capacité de stockage correspondante en détaillant vos calculs, sachant que madame Julienne souhaite que soient visibles le modèle et la pointure.

N.B : Toutes les boîtes de chaussures présentent la même dimension.

QUATRIEME PARTIE (9 points)

Mme Julienne vous confie une tâche relative à la gestion des stocks.
Elle vous remet la **fiche de stock du mois de septembre 1999 pour les pulls rouges (Taille 8 ans, référence 018)**.

Valorisez les stocks de cet article selon la méthode du **CMUP calculé après chaque entrée**, à l'aide des **annexes 8 et 8 bis**.

Arrondissez vos résultats au centime le plus proche.

CINQUIEME PARTIE (19 points)

Ayant rédigé la facture n° 231 (**annexe 9**) à adresser à la Municipalité d'Avranches, suite à l'organisation des fêtes de jumelage, vous devez :

5.1 : enregistrer cette facture sur le ticket comptable n°452 donné en annexe 11, à l'aide de l'extrait du Plan Comptable Général, annexe 12.

Le 17.10.1999, un membre de la municipalité vous retourne 1 chemisier Réf. 158C12 et 2 bermudas Réf. 239B14 présentant un défaut de fabrication.

5.2 : Rédiger la facture d'avoir n° A32 correspondante, annexe 12 (page 13/13)

5.3 : Procédez à l'enregistrement comptable de cette facture sur le ticket comptable n 453, annexe 13.

Les annexes 2, 4, 8 bis, 11, 12 et 13 sont à remettre avec votre copie.
--

EMPLACEMENT N°1 = Loyer : 1 500 F par mois
Superficie : 130 m²

PIZZERIA FERMEE	EMPLACEMENT N° 1

Rue Sainte Catherine
(rue piétonne)

EGLISE SAINT GERVAIS	CONFECTION ENFANTS
-------------------------	--------------------

Rue des Chapeliers (rue piétonne)

CORDONNIER	PRESSE
	PATISSERIE FERMEE
	CHAUSSURES ENFANTS
	BAR

Parking Payant 10 places

Rue Saint Gervais (rue semi- piétonne)

B I B L I O T H E Q U E	CHARCUTERIE FERMEE

EMPLACEMENT N°2 = Loyer : 42 000 F par an
Superficie : 60 m²

BOULANGERIE	EMPLACEMENT N° 2	TABAC	CINEMA	BANQUE
-------------	------------------	-------	--------	--------

Rue de la CONSTITUTION (rue la plus commerçante de la ville) Stationnement gratuit des 2 côtés de la rue

CREPERIE	BOUCHERIE	FLEURISTE	CONFECTION ENFANTS	TRESOR PUBLIC
----------	-----------	-----------	--------------------	---------------

EMPLACEMENT N°3 = Loyer : 2 700 F par mois
Superficie : 90 m²

P O S T E	Rue Malle (parking payant)	COIFFEUR	AGENCE DE VOYAGE	EMPLACEMENT N° 3	MAGASIN FERME	CHARCUTERIE	Rue Loti (parking payant)	Résidence de person- nes âgées	
		GALERIE MARCHANDE							
		BANQUE			SUPERETTE " 8 à 8 "				

ANNEXE 2 : Points forts et points faibles de chaque emplacement

A RENDRE AVEC LA COPIE

Emplacement N° 3		
Emplacement N° 2		
Emplacement N° 1		
P O I N T S F O R T S	P O I N T S F A I B L E S	

ANNEXE 3 : Extraits d'un contrat de franchise.

Article 1 : Le franchiseur concède au franchisé, qui accepte, le droit exclusif de vendre au détail la collection dans la ville d'AVRANCHES. En conséquence, le franchiseur s'interdit de concéder un droit analogue ou tout droit d'usage de sa marque dans un rayon de 10 kilomètres autour du point de vente du franchisé.

Article 2 : Le franchiseur accorde au franchisé pour son magasin situé à AVRANCHES, le droit d'usage à titre d'enseigne de la marque

Article 3 : Le franchiseur s'engage à assister le franchisé lors de l'ouverture et du lancement de son fonds de commerce pour les services suivants :

- étude de localisation du fonds de commerce ;
- communication d'un plan d'aménagement du local et conseils lors de l'installation ;
- formation du franchisé et de son personnel par un stage de quatre jours ;
- communication du plan d'assortiment type.

Article 4 : Le franchiseur s'engage pendant toute la durée du contrat à :

- favoriser de façon permanente la formation du personnel ;
- assurer l'action publicitaire et promotionnelle nationale et régionale en faveur de la marque ;
- approvisionner le franchisé dans les articles de la collection.
- donner des conseils en matière de gestion, par exemple.

Article 5 : Le franchisé s'oblige à :

- suivre étroitement la politique commerciale décidée par le franchiseur ;
- à tenir sa comptabilité, son inventaire de stock et des statistiques commerciales conformément aux directives du franchiseur.

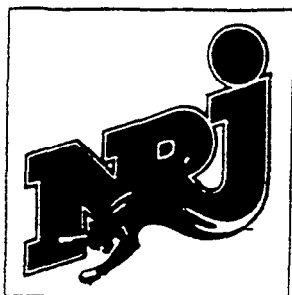
Article 6 : Le franchisé s'acquittera des obligations financières suivantes :

- en contrepartie de son adhésion au réseau de franchise, le franchisé versera un droit d'entrée deF, payable en une seule fois ;
- en rémunération de la franchise qui lui est accordée, le franchisé versera une redevance mensuelle de% du chiffre d'affaires HT réalisé au cours du mois écoulé.

ANNEXE 4 : Calcul du chiffre d'affaires prévisionnel*A RENDRE AVEC LA COPIE*

	Détail du calcul	Résultat
Total des revenus, tous ménages, par an et dans la zone de chalandise		
Dépenses commercialisables en vêtements d'enfants		
Evasion commerciale : ... %		
Chiffre d'affaires après évasion		
Concurrence		
Chiffre d'affaires prévisionnel		
Chiffre d'affaires prévisionnel arrondi		

ANNEXE 5 : Tarif de publicité (NRJ), Diffusion locale



NRJ, 1ère radio FM de France.

		20 sec.	30 sec.
* 12 spots	soit 2 spots/jour	500 Frs HT	600 Frs HT
* 18 spots	soit 3 spots/jour	720 Frs HT	900 Frs HT
* 24 spots	soit 4 spots/jour	960 Frs HT	1.200 Frs HT
* 36 spots	soit 6 spots/jour	1.440 Frs HT	1.800 Frs HT
* 48 spots	soit 8 spots/jour	1.920 Frs HT	2.400 Frs HT

ANNEXE 5 bis : Tarif de publicité (RADIO MANCHE)



**RADIO
MANCHE**

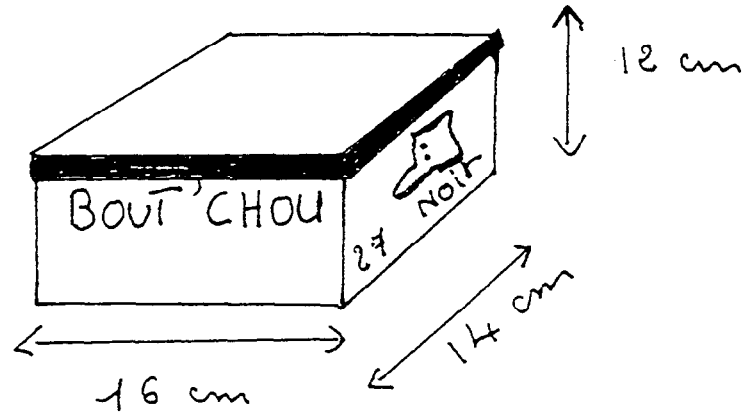
12, Quai d'Agneaux
B.P. 801 - 50958 SAINT-LO Cedex 9
Tél. 33 05 32 30 -

s.a.r.l. au capital de 50.000 F
r.c.s. St-Lo B 325 985 927

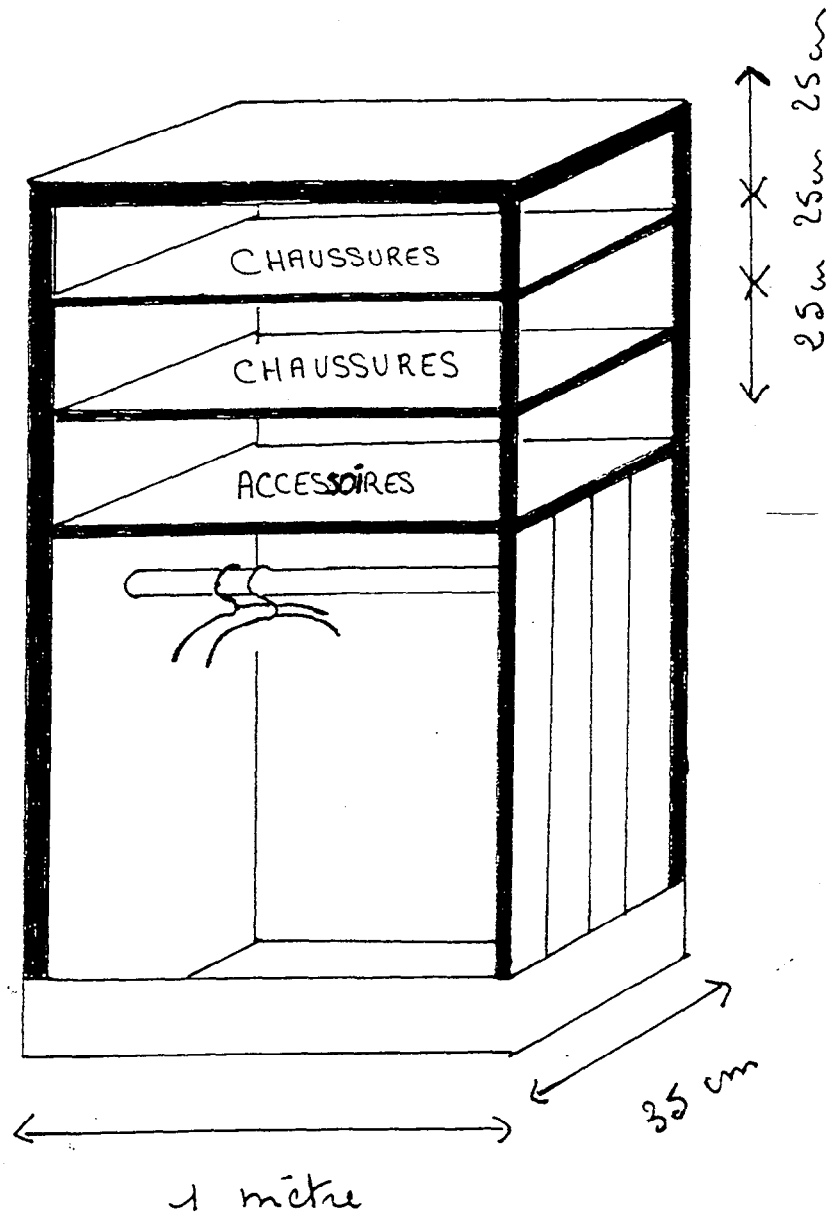
DIFFUSION SUR RADIO MANCHE

Le message de moins de 15"	70,00 ^F H.T.
Le message de moins de 20"	80,00 ^F H.T.
Le message de moins de 25"	90,00 ^F H.T.
Le message de moins de 30"	95,00 ^F H.T.
Le message de moins de 35"	110,00 ^F H.T.
Le message de moins de 40"	120,00 ^F H.T.
Le message de moins de 45"	130,00 ^F H.T.

ANNEXE 6 : Boîte de chaussures



ANNEXE 7 : Meuble de présentation



LA RECREATION
Rue de la Constitution
50300 Avranches

DOIT MAIRIE D'AVRANCHES
 Service Culture et Loisirs
 50300 Avranches

FACTURE N° 231

Le 2.10.1999

Référence	Désignation	Unité	Quantité	PU HT	Remise	PU HT	Montant
214J12	Jupe bleu marine	1	8	214,00	10 %	192,60	1 540,80
239B14	Bermuda bleu marine	1	10	189,00	5 %	179,55	1795,50
158C12	Chemisiers blancs	1	8	139,00		139,00	1112,00
421C14	Chemises blanches	1	10	119,00		119,00	1190,00
	TOTAL HT						5 638,30
	TVA 20,6 %						1161,49
	Net à payer Sous 8 jours, Par chèque.						6 799,79

ANNEXE 12: EXTRAIT DU PLAN COMPTABLE GENERAL

- 401 : Fournisseurs
- 411 : Clients
- 512 : Banque
- 44566 : TVA déductible sur autres biens et services
- 44571 : TVA collectée
- 607 : Achats de marchandises
- 609 : Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats
- 707 : Vente de marchandises
- 709 : Rabais, remises, ristournes accordés

ANNEXE 11 : TICKET COMPTABLE N°452

A RENDRE AVEC LA COPIE

Ticket n° 452		Date : Nature et N° du document :	
Libellé :			
N° de compte	Intitulé du compte	DEBIT	CREDIT
TOTAUX			

ANNEXE 13 : TICKET COMPTABLE N°453

A RENDRE AVEC LA COPIE

Ticket n° 453		Date : Nature et N° du document :	
Libellé :			
N° de compte	Intitulé du compte	DEBIT	CREDIT
TOTAUX			

ANNEXE 12 : FACTURE D'AVOIR

A RENDRE AVEC LA COPIE

FACTURE D'AVOIR N°

LE

Nature de l'avoir	Détail	Total